

Compte rendu de la CFVU

Mardi 14 octobre 2025

rédigé les élu·es PULS

L'ordre du jour :

- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es ;
- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23 septembre 2025 ;
- Approbation de la transformation de la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) » en « licence professorat des écoles (LPE) » ;
- Approbation de la transformation du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » en « master Enseignement et éducation (M2E) » ;
- Approbation du règlement des études de licence mention « science politique » de l'école de science politique de la Sorbonne ;
- Approbation du règlement des études du master mention « tourisme » de l'institut de recherche et d'études supérieures du tourisme de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Approbation de la convention de programme double diplômant « Programme manager Ressources humaines » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'institut Mines-Télécom Business School ;
- Avis sur la convention de partenariat relative aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le lycée Turgot de Paris ;
- Avis sur la convention de partenariat relative aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le lycée Marie-Curie de Sceaux ;
- Avis relatif au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets » du 13 octobre 2025 ;
- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 30 septembre 2025 ;
- Avis relatif au relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 30 septembre 2025 ;
- Election des représentants de la commission des formations et de la vie universitaire (CFVU) appelés à siéger au sein de la commission développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) ;
- Motion déposée par des membres élus visant à la levée de l'assiduité et à la non-prise en compte des absences des étudiant·es les jours de mobilisation ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 9h40.

A la tribune : Les 2 VPCFVU (Antonella Tufano et Jean-François Caulier) et la VP déléguée à la formation et à l'apprentissage (Patricia Vornetti). La VPCFVU excuse la Présidente qui ne peut pas assister à la séance.

34 votant·es dont 10 procurations (37 à partir du point 10).

I- Informations de la Présidente de l'université et des Vice-président·es

Sur proposition du VPCFVU, rappel de l'engagement de l'Université à Octobre Rose en procédant à la distribution de rubans roses à tous les membres présents.

La VPCFVU indique qu'à chaque séance les VP préciseront qui présidera la séance. Aujourd'hui, le Président de la séance est le VPCFVU Jean-François Caulier.

II- Approbation du procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2025

Le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

III- Election des représentant·es de la CFVU appelés à siéger au sein de la commission DD&RSE¹

Commission créée l'année dernière par le schéma directeur des DD&RSE qui recense plusieurs actions sur différents axes : la formation, la recherche, l'environnement, la politique sociale et l'ancrage territorial. C'est une démarche transverse qui requiert la participation de personnes qui représentent l'ensemble de la communauté universitaire.

La commission regroupe des membres de l'équipe présidentielle (les VP), des élues/élus des 3 conseils centraux CA/CFVU/CR (1 BIATSS, 1 usager, 1 EC par conseil) et des représentant·es de l'administration. Le but est de suivre directement l'avancée et la mise en place du schéma directeur, de proposer des actions additionnelles, de porter une expérimentation par an, de mettre en place un réel suivi des différentes politiques qui vont être adoptées.

L'élection se fait par collège :

- 1 candidature reçue pour le collège ATOSS² (Quentin Mahy SGEN-CFDT)
- 2 candidatures reçues pour le collège usagers (Andréa Salaris/SAP1 et Juliette Ridoux/Fédé)
- Pas de candidature reçue pour les collèges EC A et B (vote reporté à la prochaine CFVU du 18/11)

Résultat des votes (vote électronique : seuls les membres du collège votent) :

Collège ATOSS : Quentin Mahy (seul candidat) est élu.

Collège Usagers : Andréa Salaris (6 voix), Juliette Ridoux (4 voix), 2 absentions. **Andréa Salaris (SAP1) est élue.**

IV- Approbation de la transformation de la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) » en « licence professorat des écoles (LPE) »

La VPCFVU fait une rapide explication : dans le cadre de la réforme, l'Université Paris 1 accompagne la formation des enseignant·es primaires et secondaire avec le PPPE pour l'enseignement primaire (actif dans une des composantes : l'EAS³), et les MEEF⁴ pour le

¹ commission développement durable et responsabilité sociétale et environnementale

² Agent administratif, technique, ouvrier de service, de santé

³ Ecole des arts de la Sorbonne

⁴ Master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

secondaire. La LPE s'inscrit dans la réforme de la formation des enseignant·es du primaire et secondaire. La LPE à l'Université est proposée dans 4 composantes : art plastiques, sciences économiques et sociales, géographie/histoire, économie/gestion. La LPE a été votée avant les vacances d'été ce qui était nécessaire pour déposer un dossier. Ces formations sont accompagnées par l'INSPE⁵ (ex-IUFM). Réunion proposée mercredi dernier en présence de l'INSPE.

Il est question de voter :

→ Pour la transformation du PPPE en LPE : voulue par le Ministère, pas d'ouverture du PPPE sur Parcoursup mais LPE oui et pour les étudiant·es actuellement en PPPE possibilité de rejoindre la LPE ou d'avoir un accès à la licence arts plastiques ainsi personne n'est lésé.

→ Pour le dossier déposé avec l'INSPE pour la transformation du MEEF en M2E⁶ (voir point suivant).

Un élu SAP1 fait remarquer que cette réforme renforce la sélection à l'entrée du Master ; le statut des étudiant·es intégrant ce Master sera particulièrement précaire car il pousse à la professionnalisation et fait perdre de l'intérêt pour la recherche. Il regrette la disparition du Master MEEF.

La VPCFVU précise qu'elle entend ces remarques et que la réforme arrive très vite et que l'on fait tout pour la rendre la moins injuste possible.

Une élue CGT demande si des étudiant·es déjà inscrit·es dans le parcours PPPE devront subir le changement de diplôme.

La VPCFVU répond que l'INSPE s'engage à accueillir prioritairement les étudiant·es déjà inscrit·es dans la PPPE afin de ne pas les pénaliser. Elles/ils auront le choix d'intégrer la Licence. Rappel qu'il n'y aura pas de limitation d'accueil à l'entrée en LPE.

Une élue Fédé indique que l'on fait référence à une Licence mais aussi à un diplôme universitaire « Fast track » (pour aller directement à l'oral d'admission). **La VPCFVU** souligne que P1 n'est pas concernée mais l'INSPE gèrera ce DU.

Un élu Poing Levé rappelle le contexte de détérioration des conditions de travail dans l'enseignement national et voit dans cette réforme un moyen de renforcer la précarisation des métiers de l'enseignement en recrutant plus tôt, des enseignant·es pas suffisamment formé·es.

La VP CFVU dit que selon elle la mise en place de la LPE constitue au contraire une montée en gamme de la formation des enseignant·es du primaire et secondaire. Il faut que l'université s'engage et les accompagne. La mise en place de la Licence professorat des écoles va avoir un caractère généraliste qui permet aux étudiant·es sortant de passer le concours ou de rejoindre d'autres formations. La réforme n'est donc pas si nuisible aux étudiant·es. Il y a peu de Licence PPPE en France (dont 2 sur Paris) : après avoir été très sélectif maintenant ça va devenir un nouveau cursus (Licence).

⁵ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

⁶ Master enseignement et éducation

Un élu SCP⁷ s'étonne de la multiplication des formes de labélisation (sigles très bureaucratiques). Cela manque de clarté.

La VPCFVU rappelle que l'INSPE garde son autonomie mais au sein d'une autre université en tant que composante autonome.

Vote : 9 abstentions ; 1 Contre ; 25 Pour. Approuvée.

V- Approbation de la transformation du master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » en « master Enseignement et éducation (M2E) »

La VPCFVU rappelle que le concours d'accès à l'enseignement dans le secondaire (CAPES, CAPET, etc.), autrefois accessible à bac+5, est désormais accessible à bac+3. De ce fait les MEEF vont devenir des M2E (Master éducation et enseignement). Le M2E sera un master professionnalisant accessible après le concours, permettant aux étudiant·es d'être considéré·es comme « stagiaires » durant les 2 années du Master (pour être ainsi rémunéré·s) ; immersion 12 semaines pour le M1 et 50% du temps pour le M2.

Un élu SGEN-CFDT rappelle la difficulté de la gestion du master MEEF en formation continue, il nécessite une plus grande collaboration avec les différentes composantes. Il souligne la nécessité de bien accompagner notamment les profils d'étudiant·es en reprise d'études.

La VPCFVU rappelle l'intérêt que l'Université s'engage sur la formation des enseignant·es du primaire et du secondaire d'accompagnement à la professionnalisation.

Un élu SCP s'interroge sur le référentiel disciplinaire dans les programmes du M2E. Il se questionne quant à l'adaptation des blocs pédagogiques déjà construits dans les différentes composantes disciplinaires et craint que leur contenu dans le nouveau M2E soit décidé en dehors des conseils d'UFR. Il se pose la question de l'identité du M2E selon la discipline.

La VPCFVU répond que les blocs disciplinaires seront maintenus : en plus de 2 blocs correspondant à l'éducation et l'enseignement, les autres blocs correspondent à des disciplines. Il ne s'agira plus de préparer au concours mais bien de faire un véritable enseignement de Master. Concernant l'identité du Master, il lui est rappelé que cela ne change pas par rapport au MEEF qui était déjà un Master avec une coloration disciplinaire. Il faut le vote pour savoir si P1 s'engage dans cette formation.

Une élue CGT demande si les étudiant·es du M2E sont considéré·es comme stagiaires, elle veut s'assurer qu'ils et elles ont un poste à l'issue du M2E ce qui lui est confirmé. Elle s'interroge, toutefois, sur l'incidence du classement à l'issue du Master sur l'affectation des lauréat·es. Il lui est répondu que l'Université sera vigilante bien que l'INSPE soit responsable sur ce point.

⁷ Savoirs et confiance partagés

Un élu SCP soulève la question de la prise en compte des possibilités de réorientation à l'issue du M1. Il lui est répondu que cette question est en cours de discussion.

Un élu SGEN-CFDT explique le SGEN-CFDT est favorable au M2E car cela donne plus d'accès aux concours de l'enseignement primaire et secondaire.

Vote : 5 Abstentions ; 8 Contre ; 21 Pour. Approuvée.

VI- Approbation du règlement des études de licence mention « science politique » de l'école de science politique de la Sorbonne

Julien Frétel (ex-directeur UFR11/Science Politique prend la parole pour le directeur nouvellement élu Yves Buchet-De-Neuilly) présente le règlement des études reprenant ce qui a déjà été voté en CFVU (mention Licence) et notamment les corrections apportées.

Vote : 0 Abstention ; 2 Contre ; 32 Pour. Approuvé.

VII- Approbation du règlement des études du master mention « tourisme » de l'institut de recherche et d'études supérieures du tourisme de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Sébastien Jacquot (directeur IREST⁸) propose une modification du règlement des études portant sur la nature des stages obligatoires de 10 semaines qui constituent une condition de validation de l'année pour les étudiant·es (ne concerne pas l'apprentissage). Le stage n'est pas noté. En revanche, les étudiant·es remplissent un questionnaire et débriefent sur l'expérience de stage en M2. Proposition de modification du règlement des études afin que le stage soit validé sur la base de l'attestation de fin de stage complétée à l'issue du stage soit lors de la 1^e ou de la 2^e session. Cette modification ne concerne que les étudiant·es en formation initiale (et non en apprentissage).

Une élue CGT demande si une validation est délivrée à la 1^{ère} session quand l'étudiant·e a déjà une convention de stage signée. Il est répondu que si l'étudiant·e a effectué les 10 semaines de stage au moment du jury, le stage peut être validé. Limite administrative fin août.

Une élue SAP1 demande ce qui a poussé à cette modification et note qu'il n'y a pas de compensation entre les enseignements et rappelle le droit des étudiant·es à avoir des compensations entre enseignements.

Sébastien Jacquot répond qu'un étudiant, par exemple, ne s'est pas présenté au stage même s'il avait une convention signée et son année avait été validée (il avait été impossible de revenir sur la délibération). Alors, pour éviter ce genre de problèmes, cette modification a été décidée.

Vote : 6 Abstentions ; 2 Contre ; 32 Pour. Approuvé.

⁸ Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme

VIII- Approbation de la convention de programme double diplômant « Programme manager Ressources humaines » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'institut Mines-Télécom Business School

Il s'agit d'un renouvellement de convention. Transformation du M2 gestion des ressources humaines option durabilité. L'institut-Mines-Télécom est un établissement public axé sur les nouvelles technologies ayant une volonté inclusive comptant un grand nombre de boursiers. Rappel que le M2 est financé sur ressources propres (fonctionnant sur l'apprentissage). Proposition d'une convention de 5 ans avec l'établissement.

Une élue CGT pose une question sur le statut des étudiant·es en apprentissage.

Un élu Le Poing Levé s'étonne que les formations soient payantes bien que l'établissement soit public.

Vote : 3 NPPV⁹ ; 7 Abstentions ; 2 contre ; 22 Pour. Approuvée.

IX- Avis sur la convention de partenariat relative aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le lycée Turgot (Paris)

Un élu SCP veut rappeler la sélectivité à l'entrée en Master à l'Université Paris 1. Or, certains étudiant·es issu·es de L3 sont mis en concurrence directe avec des étudiant·es en CPGE ayant une équivalence et n'ayant pas suivi les enseignements dans la discipline. Il réclame un cadrage de l'Université sur l'accès des étudiant·es issu·es de CPGE en Master dans notre université.

Un élu PULS fait remarquer que pour l'UFR d'économie une année de Khûbe valait comme une année de Licence avant que cela soit modifié. Les Khûbes entrent donc en L3 et non en Master.

Vote : 0 Abstention ; 2 Contre, 32 Pour. Avis favorable.

X- Avis sur la convention de partenariat relative aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le lycée Marie-Curie de Sceaux

Vote : 0 Abstention ; 2 Contre ; 35 Pour. Avis favorable.

⁹ Ne prend pas part au vote

XI- Avis relatif au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - financement de projets » du 13 octobre 2025

Un élu SAP1 veut attirer l'attention sur le fonctionnement de la commission FSDIE et la censure d'une proposition de projet d'exposition portant sur les discriminations et les luttes féministes et Queers internationales accepté par la commission FSDIE mais qui a fait l'objet d'un réexamen *a posteriori* ayant conduit à son blocage. Alors que les démarches auprès des directions des centres étaient engagées afin de définir les modalités d'affichage des panneaux de l'exposition, la Présidente a exigé de réexaminer le contenu de l'exposition pourtant validé par la commission du FSDIE et la CFVU en mars 2025. La Présidence jugeant le contenu trop « politique » a refusé l'installation des expositions.

Les élu·es du SAP1 rappellent que les contenus politiques ne sont pas interdits par le cahier des charges du FSDIE. Il a été précisé que le logo de l'université ne devait pas être associé à cette exposition sur les luttes Queers. Les compromis proposés (exemple : retirer certains éléments) ont été refusés par la Présidence. Mais il a été indiqué que même sans logo, Paris 1 ne peut pas afficher des expositions sur les luttes Queers car ce serait trop politique. Depuis quand les questions politiques ne peuvent plus être affichées à P1 ? Depuis quand la lutte contre les discriminations doit-elle être dissociée des luttes politiques ? Alors que le projet avait été validé par la commission FSDIE, le SAP1 a été informé que leurs projets devaient être validés par le cabinet de la Présidence, ce qui n'est pas normal et cela n'a jamais été fait auparavant. Il leur a été demandé d'envoyer l'intégralité des panneaux à la DEVE pour vérification et le SAP1 a été informé que leur campagne d'affichage n'était plus possible, le thème étant jugé trop politique par la Présidence. C'est la raison pour laquelle le SAP1 a envoyé un communiqué hier soir.

Les VPCFVU refusent de débattre sur le sujet au motif qu'il s'agit de donner un avis quant aux propositions de projets FSDIE reçues cette année et non de statuer sur les projets validés l'année précédente.

Un élu Poing Levé propose que le sujet soit abordé dans les questions diverses

Un élu PULS souligne qu'il est important de rappeler le fonctionnement de la commission FSDIE au moment où les élu·es sont amené·es à voter. Il rappelle la gravité du réexamen d'un dossier déjà approuvé par la commission de sélection des projets FSDIE et que durant la conférence de presse annuelle à la rentrée, la Présidente a soutenu, à juste titre, que l'université P1 combattait toutes les formes de discrimination, alors pourquoi empêcher une telle exposition ? **Les élu·es PULS** demandent des précisions sur les raisons qui ont conduit la Présidence à réexaminer puis refuser le projet alors que celui-ci avait été validé en mars 2025. La Présidence n'a pas à intervenir après coup sur des projets validés par les membres de la commission.

La VPCFVU précise que le projet tel que mis en œuvre ne correspond pas à ce qui avait été soumis à la commission, ce qui justifie le réexamen et le blocage *in fine* par la Présidence. Le vote aujourd'hui concerne les projets approuvés par la dernière commission FSDIE (celle du projet de SAP1 n'y figure donc pas puisque déjà validé en mars). Elle propose également de reparler de ce projet lors d'une prochaine commission FSDIE avec le SAP1. Quand le projet a été accepté en mars dernier, les VPCFVU n'étaient pas en poste donc ils n'ont pas les éléments pour répondre car ils ne connaissent pas le contenu exact du projet en question.

La VP déléguée à la formation et à l'apprentissage souligne qu'il ne s'agit pas de s'opposer à des projets qui ont été acceptés mais elle souligne que dans ce cas précis le projet réalisé s'éloigne d'une façon importante du projet qui a été déposé et validé. Il n'y a pas aujourd'hui ici tous les éléments nécessaires pour pouvoir en discuter.

Le VPCFVU indique que ce sera discuté à la prochaine CFVU de novembre.

Vote : 2 Abstentions ; 0 Contre ; 32 Pour. Avis favorable.

XII- Information relative au relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE¹⁰) - aides sociales et aides à la mobilité internationale » du 30 septembre 2025

Rappel de la répartition des aides à la mobilité internationale : 68 demandes ont été formulées au titre des aides sociales d'urgence.

♦ Le montant des sommes engagées sur le FSDIE (Aides sociales d'urgence s'élève à : 38 791€)

→ 32 aides sociales ont été attribuées pour un montant de 19 591€ ;

→ 32 aides à la connexion ont été attribuées pour un montant de 19 200€ ;

→ 4 demandes d'aide ont été refusées (situations sociales non-prioritaires au regard des dossiers présentés, étudiant·es non-inscrit·es ou dossiers incomplets).

♦ Le montant des sommes engagées sur l'Aide à la mobilité internationale s'élève à : 93 300 €.

♦ Le montant total des sommes engagées sur le FSDIE (Aides sociales et Aides à la mobilité internationale) s'élève à 132 091 €.

→ 91 demandes ont été formulées au titre des aides FSDIE à la mobilité internationale ;

→ 62 aides à la mobilité internationale ont été attribuées pour les étudiant·es boursier·es ;

→ 29 aides ont été attribuées pour les étudiant·es non boursier·es.

XIII- Avis relatif au relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 30 septembre 2025

La VPCFVU précise que toutes les demandes (sauf 2) ont reçu un avis favorable. Les demandes de doctorant·es ont reçu un avis favorable car toutes/tous n'ont pas un contrat doctoral et ils sont un public précaire.

Vote : 0 Abstention ; 0 Contre ; 37 Pour. Avis favorable.

¹⁰ https://www.panthéonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/Charte%20FSDIE%20-%20version%20au%2011.10.2024_0.pdf

XIV- Motion déposée par des membres élus visant à la levée de l'assiduité et à la non-prise en compte des absences des étudiant·es les jours de mobilisation

Un élu PULS présente la motion et rappelle qu'elle fait suite à celle proposée et étudiée lors de la précédente CFVU du 23 septembre en « questions diverses » et qui avait été adoptée (18 Pour, 11 Contre et 6 Abstentions) suite à un vote d'urgence favorable. Il souligne que 13 élu·es de la CFVU (PULS, SAP1, Poing Levé) ont fait une demande il y a 8 jours afin que cette nouvelle motion soit inscrite à l'ordre du jour (comme le précise le règlement un point peut être ajouté à l'ordre du jour si ¼ des élu·es/élus en font la demande 3 jours ouvrables avant la réunion).

Il rappelle le contexte : après l'adoption de la motion de la CFVU du 23/09 la Présidente ne l'a pas portée au vote du CA du 25/09 ce qui explique qu'une nouvelle motion soit reproposée à la CFVU aujourd'hui pour envoyer un message à la Présidence. Par ailleurs, il explique que le texte a été réécrit en tenant compte des remarques formulées par les élu·es lors de la précédente CFVU. En effet, certain·es élu·es/élus ont regretté le vote en urgence de la motion sans pouvoir l'étudier et l'amender en amont de la CFVU. Ainsi, en ayant eu ce nouveau texte plusieurs jours à l'avance, il leur est donné la possibilité de le discuter et de le modifier. **L'élu PULS** rappelle que les menaces qui pèsent sur l'université concernent toute la communauté universitaire et qu'il est également important de soutenir l'engagement des étudiant·es qui souhaitent se mobiliser pour défendre leurs conditions d'études. Il rappelle enfin, que le recours au distanciel n'est pas réglementaire les jours de mobilisation (et même les autres jours) et qu'il est nécessaire que la CFVU se prononce pour sortir du flou ce que la Présidence se refuse à faire lorsqu'elle indique dans chaque Infoflash lors de la fermeture du centre PMF, par exemple, qu'il faut s'organiser dans « le respect de la liberté pédagogique en lien avec les directions de composantes », ce qui ne veut rien dire et peut laisser libre court à un recours au distanciel sans que personne ne se soucie si cela est possible pour les étudiant·es alors qu'elles/ils peuvent avoir des cours dans des centres différents. Il y a des abus et il ne faut pas les accepter.

Les VPCFVU ont donc ajouté la nouvelle motion à l'ordre du jour, la voici :

« Motion proposée par les élu·es/élus CFVU PULS, SAP1 et Poing Levé : La rentrée est marquée par une contestation sociale importante. Les coupes budgétaires de 43,8 milliards proposées en juillet par le gouvernement attaquent directement les travailleuses, les travailleurs, la jeunesse et conduisent à terme à la privatisation des services publics, notamment celle des universités. À l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la jeunesse étudiante subit lourdement ces attaques, qui entraînent des retards importants dans l'attribution des bourses, la fermeture de places en formation, et les étudiant·es étranger·es subissent, en outre, la précarité et une sélection accrue. De plus, les coupes imposées par le gouvernement réduisent largement le budget des laboratoires de recherche, pénalisant tant les enseignantes-chercheuses, les enseignants-chercheurs que les doctorant·es. La possibilité de nouvelles acquisitions de livres pour les bibliothèques se retrouve également grandement restreinte. Enfin, pour les personnels, ces coupes entraînent une dégradation des conditions de travail et un recours toujours plus fréquent aux contractuelles/contractuels.

La CFVU réunie ce mardi 14 octobre 2025 à 9h30 dénonce fermement les politiques d'austérité voulues par le gouvernement et appelle le conseil d'administration à faire de même. Dans le cadre de la mobilisation nationale commencée les 10 et 18 septembre, puis le 2 octobre, elle demande au CA de prendre une résolution visant à ne pas sanctionner les absences des étudiant·es. La levée d'assiduité permet à chacun·e de se mobiliser librement et assure une

université ouverte où les étudiant-es peuvent se former et échanger sur le mouvement social. Lors de la séance du 2 octobre, le CNESER a voté à l'unanimité une motion rappelant que l'assiduité ne peut être relevée les jours de mobilisation, et donc que les évaluations n'aient pas lieu. Egalement, conformément aux orientations votées au CNESER à l'unanimité de ses membres, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'engage à respecter le cadre législatif en matière de cours en distanciel. Le distanciel ne peut être activé automatiquement et doit être adopté au préalable par les conseils compétents de l'université. La CFVU rappelle donc que le distanciel n'est pas une alternative aux cours en présentiel. Il s'agit d'une solution inégalitaire qui ne permet pas à tous les étudiant-es de suivre les cours dans de bonnes conditions.

Nous regrettons, par ailleurs, le refus par la Présidence au dernier CA (25/09) de soumettre au vote la précédente motion votée à la CFVU (23/09) concernant la levée d'assiduité les jours de mobilisation. Une telle décision relève d'un déni de démocratie et participe à freiner toute mobilisation face à l'austérité du gouvernement. »

Le VPCFVU propose que cette motion soit mise au vote rapidement puisqu'elle a déjà été beaucoup discutée lors de la précédente CFVU.

Un élu Poing Levé rappelle l'engagement concernant la levée d'assiduité et s'étonne que la Présidence ait refusé de discuter une motion étudiée et adoptée en CFVU.

Une élue SAPI rappelle que cette motion s'inscrit dans la continuité de la motion du Cneser qui a voté à l'unanimité que l'assiduité ne devait pas être relevée les jours de mobilisation.

Une élue de la Fédé dit soutenir la motion. Elle s'inquiète, toutefois, de l'absence d'un cadre pour l'application de la levée d'assiduité. Plusieurs points seraient à préciser :

- Définir les jours de mobilisation plus clairement ;
- Préciser la manière dont les étudiant-es sont mis au courant de la levée d'assiduité ;
- Préciser les modalités de report des examens et contrôles de connaissance.

Un élu SCP souligne qu'il y a deux sujets : la levée d'assiduité, d'une part, et la possibilité d'avoir recours au distanciel, d'autre part. Il modère la critique du recours au distanciel qui peut constituer une alternative pour des étudiant-es éloignées des centres d'enseignement.

L'élue PULS répond que ce n'est pas le propos ici. **L'élue SCP** est d'accord.

Une élue SAPI rappelle que le distanciel est non réglementaire et mentionne les dérives connues dans son utilisation (contrôle lors de séances en distanciel, par exemple). Elle rappelle que le distanciel n'est pas satisfaisant au regard des inégalités de conditions d'accès à du matériel informatique et à une connexion internet (fracture numérique pour beaucoup d'étudiant-es), cela renforce ainsi les inégalités socio-spatiales.

La motion ne fait pas l'objet d'amendements.

Vote : 3 Absentions ; 17 Contre, 16 Pour. La motion est rejetée.

XV- Questions diverses

Aucune.

La séance est levée à 11h45.

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS : Emmanuel Charrier (DDL), Jean Dellemotte (UFR02/EES), Aurélien Ramos (UFR08), Antonine Ribardière – procuration (UFR08).

PULS le site : www.puls-p1.fr

